

PROCEDURE D'ADMISSION
Préparation aux métiers de l'intervention sociale
PROMOTION 2020/2021

Date limite de dépôt des dossiers :
18 septembre 2020

Ce cycle de formation vous permettra d'affiner votre projet professionnel, d'acquérir les prérequis indispensables nécessaires à une première année de formation aux métiers de l'intervention sociale et de vous préparer les aux épreuves d'admission des centres de formation aux carrières éducatives et sociales.

I - CONDITIONS GENERALES

Les conditions requises sont :

- **Avoir déposé un dossier d'inscription** complet dans les délais prévus
- **Disposer du financement** du coût pédagogique

Attention : L'inscription à cette formation ne procure pas le statut étudiant

II – LA FORMATION

Elle comporte **455 heures** dont :

- **315 h de formation théoriques** (en présentiel et en FOAD)
- **140 h de stage minimum** : possibilité d'augmenter le nombre d'heures de stage

La formation théorique est organisée en quatre modules de formation :

Module 1 : orientation et élaboration du projet professionnel

Module 2 : connaissance des champs professionnels

Module 3 : approche de problématiques sociétales

Module 4 : préparation aux épreuves orales d'admission

La formation pratique :

Elle est dispensée au cours de stages au sein de sites qualifiants (Etablissements et Services), à partir d'un calendrier personnalisé.

LA RECHERCHE DES LIEUX D'ACCUEIL EST FAITE PAR LE STAGIAIRE

Elle est accompagnée par l'Institut qui guide la recherche d'établissements. Les stages sont régis par une convention d'accueil tripartite.

III – MODALITES PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Modalités d'intervention : cours magistraux, méthodologie, témoignages de professionnels, atelier de recherche, travail intersites entre les étudiants d'Albi, de Tarbes et de Toulouse (visioconférence, FOAD, Etc...)

Les regroupements, organisés en moyenne une fois par mois, intègrent des apports formatifs et des travaux de groupe et/ou individuels, de la recherche personnelle, du travail au centre de documentation, des rencontres avec des professionnels...)

Modalités de suivi, d'accompagnement et d'appréciation de la progression : fiche avancement travaux de recherche ; assistance technique pour les sessions FOAD ; suivi individualisé et accompagnement grâce à fiche de suivi individualisé.

IV– VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation sera délivrée par le Centre de formation.

V – COUTS DE LA FORMATION

Frais de formation 2020/2021 : 1.890€

Modalités de règlement :

- **Arrhes 120 € : chèque à joindre au dossier d'inscription** (non remboursable en cas de désistement avant l'entrée en formation)
- **Solde 1.770 € : fractionnement**

Un échéancier vous sera adressé, indiquant le montant correspondant à chaque période (à régler par chèques, tous remis le 1^{er} jour de la formation, et encaissés suivant échéancier)

Les personnes en formation qui ne s'acquittent pas des frais de formation dans les conditions prévues ne pourront pas prétendre à poursuivre leur formation.

Caution Bibliothèque : 50 €

Ce chèque sera demandé lors du premier regroupement.
Non encaissé, il sera restitué à la fin de la formation.

VI – ADMISSION A LA FORMATION

L'inscription à l'Institut Saint-Simon n'est effective qu'après :

- le retour de l'ensemble des pièces administratives demandées dans le dossier d'inscription
- le règlement des frais de formation

L'admission en formation n'est effective qu'après :

- la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle
- la signature du règlement intérieur
- La signature de la charte FOAD

Attention : l'inscription à la formation n'est valable qu'une année.

VII – CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier doit comprendre :

- * La photocopie recto verso de votre carte d'identité
- * 2 photos d'identité (portant votre nom au dos)
- * Une lettre de motivation manuscrite
- * La Déclaration sur l'honneur signée
- * Un Curriculum Vitae
- * Un chèque de 120 € à l'ordre du Pôle Formation & Recherche – Institut Saint Simon correspondant aux arrhes
- * Un justificatif d'assurance couvrant la responsabilité civile

Pour les salariés :

*** *L'autorisation de l'employeur à suivre la formation/attestation d'emploi (ci-jointe),***
précisant obligatoirement :

- * la nature du contrat de travail et le poste occupé
- * la durée hebdomadaire ou mensuelle du travail
- * les périodes de date à date (seulement pour les CDD)
- * Le montant de la participation de l'employeur aux frais de formation

*** *La photocopie du contrat de travail et la prise en charge financière.***

Pour les non-salariés et ceux qui prennent en charge tout ou partie de la formation:

*** *L'autorisation du candidat/financement individuel (ci jointe)***